



La Gazette qui gratte

Petit Grand Journal d'informations à parution irrégulière et aléatoire ...

n°0
Nov. 2008

Union Régionale de la Fédération des syndicats CGT du Spectacle, de l'Audiovisuel et de l'action Culturelle Poitou-Charentes

Qui sommes - nous ?

En région Poitou-charentes, la CGT spectacle s'est organisée en une Union Régionale Fédérale (U.R.F) qui, comme son nom l'indique fédère les syndicats du spectacle présents sur le territoire régional ; le SYNPTAC, pour les techniciens et administratifs du spectacle vivant ; le SFA, pour les artistes ; le SNAP, pour les plasticiens ; le SNTR, pour l'audiovisuel et le cinéma ; le SFR, pour les réalisateurs ; le SNRT, pour l'audiovisuel public ; le SGTIF, pour les travailleurs de l'industrie du film. Ainsi que des individus isolés pour le socio- culturel et pour les salles de cinéma. A noter qu'il existe également des sections syndicales d'entreprises dans divers établissements de la région.

C'est ainsi tout un champ du spectacle vivant et enregistré et de la création artistique qui est représenté en région. L'Union régionale élit tous les 3 ans lors de son Assemblée générale statutaire des représentants qui siègent dans diverses instances et commissions, débats, conférences. Chaque syndicat ayant de son côté élu ses représentants régionaux, ceux-ci se retrouvent dans le bureau de l'U.R.F. Ceci permet aux salariés et artistes indépendants non salariés quelque soit leurs statuts et le type de leurs contrats de travail de faire valoir nos droits du point de vue de la réglementation sociale, du droit du travail, des contrats de travail, des assedic, de l'incidence du financement public sur l'emploi, de la formation professionnelle... etc.

En ces temps où l'actuel gouvernement au service du Medef rogne toutes les conquêtes sociales : détricotage du code du travail, retraite, chasse aux chômeurs... Nous nous devons d'organiser la riposte à cette politique ultra-libérale. Se syndiquer est un droit, non une tare ni quelque chose d'incongru ou de non-avouable. Il nous faut amplifier et améliorer la syndicalisation dans ce pays. Alors, n'hésitez pas, rejoignez-nous ! Syndiquez-vous !

Suite à l'Assemblée Générale Statutaire du 2 octobre 2008, sont élus au nouveau bureau de l'URF :

Anne Mezurat, Sébastien Coutant, Stanislas Bontems (SFA)
Anne Berthomé, Marie Edith Leyssène (SNAP)
Yves Gaonac'h (SFR)
Alexandrine Brisson, Frédéric Mousson, Antoine Lienhard (SNTR)
Dominique Gasc (SGTIF)
Caroline Schmitt, Sonia Brunet (SNRT)
Valérie Bobin, Mickaël Petit, Julie Reynard, Patrice Massé (SYNPTAC).

Les délégués de l'URF :

Sébastien Coutant (SFA)
Anne Berthomé (SNAP)
Marie Edith Leyssène (SNAP)
Frédéric Mousson (SNTR)

Edito

On parle souvent de culture, d'art, de démocratie culturelle, on organise des colloques, des séminaires, des conférences, des Congrès où l'on ne parle jamais ou si peu de la condition sociale de celles et ceux qui au bout de la chaîne font vivre cet art et cette culture.

Ici, nous ne pensons pas aux entreprises mais à celles et ceux employés par ces entreprises pour mettre un peu « d'art dans nos vies...».

Qu'ils soient salariés permanents, intermittents, indépendants, rmistes ou sans droits, c'est d'eux dont nous voulons parler et nous faire l'écho.

Car à la CGT-spectacle Poitou-Charentes, nous sommes confrontés tous les jours de par l'exercice de nos métiers à tous les freins, les attaques, les déréglementations qui sont mis en œuvre à l'encontre de celles et ceux qui sont sur le terrain.

En effet, une « omertà » polie mais efficace efface, écarte, dilue, isole et fragilise . Un silence encore plus grand fait l'impasse sur les droits des salariés.

C'est ce déséquilibre que nous voulons , à notre mesure , tenter de contre-balancer ; Nous voulons que cette gazette soit un repère pour toutes et tous, un outil d'information et de réflexion, un lien entre nous.

Non, vous n'êtes pas seuls dans le maquis des réseaux de relations d'interdépendances et de relations individuelles. Ailleurs, on appelle cela des clans, des familles.

Face au paternalisme, au comportement « mafieux», nous voulons dire que la solidarité et la défense des droits sont encore pour nous les socles sur lesquels nous nous appuyons afin de pouvoir travailler dans la dignité et la sécurité.

Que vous soyez syndiqués ou non, c'est à l'ensemble des salariés qu'est destinée cette gazette. Faites-la connaître, faites nous connaître vos infos, vos préoccupations...

Sommaire

- p.1 : Edito
Présentation de l'U.R.F. et nouveaux délégués.
- p.2 : Focus sur le Snap : charte sur le Droit de Présentation Publique.
Brèves
- p.3 : Actu : élections prud'homales 2008.
- p.4 : Encore des Brèves
Ça balance !
Contacts

Droit de présentation publique en Poitou-Charentes

Depuis juin 2008, le SNAP-CGT Poitou-Charentes travaille avec la municipalité de la ville de Niort à la mise en place d'une proposition d'application du droit de présentation publique.

Ce droit d'auteur inscrit dans la loi depuis 1957 n'est que trop rarement respecté lors des expositions publiques.

Le SNAP-CGT a rédigé et proposé une charte qui devrait permettre de répondre à une nécessité permettant aux artistes professionnels des arts visuels de pérenniser la création contemporaine.

Une telle charte et l'engagement d'une municipalité sur ce droit est un grand pas en avant pour la reconnaissance des auteurs des arts visuels et le respect des droits d'auteur.

Une réunion débat co-organisée par le SNAP-CGT Poitou-Charentes et la commune de Niort présentera la charte sur le droit de présentation publique le 26 novembre 2008 salle d'accueil de la mairie de Niort à partir de 20h00.

Brèves

Crédits 2009-2012 : le désengagement de l'Etat programmé !

Qualifié de « support de la stratégie de retour à l'équilibre d'ici 2012 » par le gouvernement, le projet de loi de programmation des finances publiques pour les années 2009 à 2012 prévoit dans son article 4 que « la progression annuelle des dépenses de l'état n'exécède pas l'évolution prévisionnelle des prix à la consommation ».

Et ceci concerne entre autre les crédits Culture et les crédits Médias.

Pratiques amateurs : le projet de loi retiré !

Le SFA - CGT a toujours considéré que la pratique artistique en amateur devait être encouragée et valorisée. Elle est un vecteur essentiel pour l'émancipation des citoyens, et est partie prenante de l'action culturelle. Mais le texte incriminé, loin de créer les conditions de cette valorisation, se contente de permettre à des employeurs exerçant dans un cadre professionnel et commercial d'avoir la possibilité d'utiliser des amateurs dans les spectacles qu'ils produisent, sans être tenus de les salarier. Pire certaines organisations réunies au sein de l'UFISC (Union Fédérale d'Intervention des Structures Culturelles), comme le SYNAVI (Syndicat National des Arts Vivants) militent avec la COFAC (Coordination des fédérations et des associations de culture et de communication) pour la création d'un statut de bénévole afin que toute ambiguïté soit levée concernant la présomption de salariat qui selon eux, est sans doute un obstacle à la création. Qu'on ne se méprenne pas, le SFA-CGT n'entend pas stigmatiser la pratique amateur, Il s'agit pour nous de dénoncer l'utilisation de cette pratique par certains entrepreneurs de spectacle pour détourner le code du travail. Pour nous la valorisation artistique amateur ne passe pas par la légalisation du travail dissimulé.

Prud'hommes 2008

Qu'est-ce qu'un Conseil des Prud'hommes ?

C'est un tribunal chargé de trancher les conflits entre salariés et employeurs.

Comment est constitué un Conseil de Prud'hommes ?

Il est constitué à parité de représentants élus par les salariés et de représentants élus par les employeurs. Ce sont les Conseillers Prud'homaux.

Existe-t-il d'autres Conseil de Prud'hommes ailleurs dans le monde ?

Non, c'est une spécificité Française, ce qui la rend d'autant plus fragile face à un pouvoir qui aimerait bien s'en débarrasser.

Raison de plus pour la défendre et la meilleure défense de cette institution, c'est la participation au vote. En 2002, seul un électeur sur 3 s'était déplacé, ce qui est notoirement insuffisant et qui peut mettre en danger cette juridiction.

Comment est organisé un conseil de Prud'hommes ?

Il est divisé en sections :

Commerce

Industrie

Activités diverses

Agriculture

Encadrement

Qui intervient devant les Conseils de Prud'hommes ?

Le salarié qui engage une action prud'homale peut se faire accompagner, soit d'un avocat, soit d'un défenseur prud'homal ou se défendre tout seul (ce que nous ne conseillons pas). Sur le Conseil de Niort par exemple, la CGT a deux défenseurs prud'homaux qui reçoivent les salariés, les aident à monter leurs dossiers, rédigent les conclusions et interviennent devant le Conseil.

Quelles sont les différentes formes d'intervention ?

Selon la nature des dossiers, il existe :

la conciliation : en présence de deux conseillers prud'homaux, les 2 parties en présence vont rechercher un compromis qui leur évitera le bureau de jugement.

le bureau de jugement : lorsqu'une conciliation a échoué, ou que l'affaire est plus grave, le défenseur prud'homal saisit directement le bureau de jugement.

le référé : c'est une procédure accélérée lorsque par exemple, il y a des salaires en retard.

la départition : c'est un juge professionnel qui vient lorsque les conseillers n'ont pas pu se mettre d'accord dans une affaire.

l'appel : l'appel est effectué devant la chambre sociale de la cour d'appel lorsqu'une des deux parties est en désaccord avec un jugement.

Quelles sont les demandes qui reviennent le plus souvent ?

Les défenseurs prud'homaux CGT interviennent souvent pour :

- des heures supplémentaires non payées
- des licenciements abusifs
- des salaires non versés
- des termes du contrat de travail non respectés.....

Pour la CGT, l'action prud'homale est complémentaire de l'action syndicale pour défendre ses droits et sa dignité.

La CGT œuvre au quotidien aux côtés des salariés dans les conseils prud'homaux ou elle obtient de bons résultats.

Face aux exigences du MEDEF qui fonde la politique du gouvernement, les salariés ont intérêt à pouvoir compter sur des conseillers prud'homaux CGT, revendicatifs et indépendants du patronat.

Source : Union Départementale CGT Deux Sèvres.

**A partir du 15
novembre par
correspondance,
et le 3 decembre
dans votre bureau
de vote,
Votez Cgt**

« Salariés du spectacle, permanents, intermittents, indépendants, ceci vous concerne aussi. Ici, en région, nous avons eu à plusieurs reprises l'occasion de saisir les prud'hommes. Nous relevons de l'« activité diverse » et nous avons toujours trouvé des conseillers prud'homaux à notre écoute et attentifs à la défense de nos droits. Ces élections sont un enjeu important face à la casse organisée dans nos métiers. Le 3 Décembre, votez CGT ! »

Encore des Brèves

Négociations Unedic, c'est parti !

Les négociations sur le renouvellement de la convention d'assurance chômage se sont ouvertes le 15 octobre dernier. La délégation patronale (Medef, Cgpm, Upa) a d'emblée affiché ses prétentions en déclarant qu'« il s'agit d'examiner des conditions dans lesquelles nous pourrions réduire le niveau des cotisations afin de permettre aux entreprises de faire face aux difficultés de financement qu'elles rencontrent dans le contexte actuel de crise et aux salariés d'améliorer leur pouvoir d'achat... » tout en précisant qu'il était impossible « de s'orienter vers ce que l'on appelle aujourd'hui la modulation des cotisations en fonction du secteur professionnel ou de la durée du contrat ».

Sur la base de ses propositions, la CGT a réaffirmé qu'il convenait de parvenir à l'amélioration du montant des indemnités et à l'élargissement du nombre de chômeurs bénéficiaires. Un calendrier de réunion a été fixé : 7 Novembre, 25 Novembre, 5 décembre, 9 décembre, 16 décembre, et 23 décembre.

A suivre prochainement...

Elections à la Maison des Artistes

La liste intersyndicale « Unis pour nos droits » (SNAP-CGT, CAAP, SNSP, UNPI, AFD, SNTD), soutenue par l'UPC a obtenu 55,49% et 6 élus sur 10 à pourvoir.

La liste « Solidarité maison des artistes » a obtenu 33,1% des suffrages et 3 élus, et la liste « SNAAFO », 11,36% des voix et 1 élu. Le SNAP-CGT s'est réjoui de ce résultat en estimant que « les artistes se sont prononcés majoritairement pour la liste unie des organisations professionnelles d'artistes conduite par Irène Ruzsniowski, co-secrétaire nationale du SNAP-CGT.

Pour la première fois, les organisations professionnelles sont majoritaires au Conseil d'administration de l'organisme

Ça balance

Qui s'est empoché 150.000 euros en cadeau de départ pour avoir laissé une situation sociale déplorable dans la gestion de ses salariés ?

Dans d'autres sphères, on appelle ça un « parachute doré »...

Pas d'idées ?

Un indice : Ce grand n'importe quoi se passe dans une salle de spectacle, et dans une ville dont la première lettre est un C et dont la dernière est aussi un C.

Qui a payé 1.000 euros d'amende pour utilisation abusive de Contrats à Durée Déterminée d'Usage dans la gestion de son entreprise ?

Pas d'idées ?

Un indice : Un employeur du spectacle à La Rochelle...

Contacts

SYNPTAC (SYndicat National des Professionnels du Théâtre et des Activités Culturelles) : Mickaël Petit : 06 22 15 43 61

SFA (Syndicat Français des Artistes interprètes) : Sébastien Coutant : 06 84 05 28 50
Francis Le Barbier : 06 07 79 99 95

SNTR (Syndicat National des Techniciens et Réalisateurs), SGTIF (Syndicat Général des Travailleurs de l'Industrie du Film) : Frédéric Mousson : 06 89 27 34 14
sntr.cgt.poitchar@free.fr - <http://www.sntr-cgt.org/>

SNAP (Syndicat National des Artistes Plasticiens) : Anne Berthomé : 06 10 77 00 93 / 05 49 37 35 92
Marie Edith Leysse : 06 72 94 42 83 / 05 49 41 71 27
snapcgt.poitoucharentes@laposte.net

SNRT (Syndicat National de la Radio-Télévision) : Caroline Schmitt : 06 08 95 57 02

SFR (Syndicat Français des Réalisateurs) : Yves Gaonac'h : 06 75 04 02 08

Union Régionale des Syndicats CGT du Spectacle : spectacle.cgt.poitou@synptac-cgt.com

Fédération Nationale des Syndicats CGT du Spectacle : 01 48 03 87 60 - cgtspectacle@fnsac-cgt.com

Mail spécifique aux problèmes assedic Poitou-Charentes : spectacle.cgt.assedic@wanadoo.fr

